



LIBERTE- EGALITE FRATERNITE

Département des Bouches du Rhône

Ville de MOLLEGES – 13940

CAMERAS PIETONS – VILLE DE MOLLEGES

Utilisation des caméras mobiles par les agents de police municipale et protection des données personnelles

Cadre juridique :

- Articles L.241-2 et R.241-8 à R.241-15 du code de la sécurité intérieure
- Décret N°2019-140 du 27 février 2019 portant l'application de l'article L.241-2 du code de la sécurité intérieure et relative à la mise en œuvre de traitement des données à caractère personnel provenant des caméras individuelles des agents de la police municipale.

Introduction :

La ville de Mollégès a fait l'acquisition d'une caméra piéton afin d'équiper l'agent de police municipale. L'objectif est dans certains cas d'apaiser la situation et d'améliorer les liens entre la police municipale et la population.

L'agent de police municipale dispose ainsi d'un outil qui lui apporte une aide lors de ses différentes missions. En effet, l'enregistrement audiovisuel permet de pouvoir poursuivre les auteurs d'infraction par la collecte de preuves dans le cadre de procédures judiciaires, de prévenir de potentiels incidents au cours des interventions et, éventuellement, de désamorcer certains conflits avec les contrevenants.

Les images peuvent être utilisées à charge ou à décharge des mis en cause.

Information des personnes :

Les caméras individuelles sont portées de façon apparentes par les agents de police municipale et un signal visuel spécifique indique si la caméra enregistre. La caméra est activée par le porteur au cours de toute intervention pour laquelle il juge son utilisation nécessaire. Les personnes filmées sont informées verbalement de la mise en route de la caméra sauf si les circonstances y font obstacle.

Cette note d'information est en libre accès sur le site de la commune de Mollégès

La nature des enregistrements et données personnelles collectées concernent :

- les images et les sons captés par les caméras individuelles portées par les agents de police municipales lors des interventions,
- les jours et les plages horaires des enregistrements,
- l'identification de l'agent porteur de la caméra lors de l'enregistrement,
- le lieu où ont été collectées les données.

Gestion des enregistrements :

- Dans le cadre d'une procédure judiciaire ou d'une intervention, l'agent porteur peut avoir directement accès aux enregistrements auxquels il procède afin de faciliter la recherche d'auteurs d'infractions, la prévention d'atteintes imminentes à l'ordre public, le secours aux personnes ou l'établissement fidèle des faits lors des comptes rendus d'interventions.
- Les enregistrements sont transférés sur un support informatique sécurisé dès le retour des agents au service,
- Les enregistrements peuvent être consultés à l'issue de l'intervention et après leur transfert sur le support informatique sécurisé,
- Les caméras et les supports informatiques sont équipés de dispositifs techniques sécurisés permettant de garantir l'intégrité des enregistrements ainsi que la traçabilité des consultations et transferts des données.

Conservation des données :

- Les données mentionnées à l'article R.241-10 sont conservées pendant un délai d'un mois à compter du jour de leur enregistrement.
- Ces données seront effacées automatiquement des traitements au terme de ce délai
- Ces données extraite et transmises dans le délai de un mois pour les besoins d'une procédure judiciaire, administrative ou disciplinaire, seront conservées selon les règles propres à chacune de ces procédures par l'autorité qui en a la charge.

Les destinataires des données :

Dans la limite de leurs attributions respectives :

- Le responsable de la police municipale
- L'agent habilité auquel la caméra individuelle est fournie, dans les conditions définies au II de l'article R.241-11, pour les seules données mentionnées au 1° de l'article R.241-10
- Le maire en qualité d'autorité disciplinaire,
- Les agents des services d'inspection générale de l'Etat, dans les conditions prévues à l'article L.513-1 du code de la sécurité intérieure
- Les officiers et agents de police judiciaire de la police nationale et de la gendarmerie nationale

Vos droits sur les données personnelles vous concernant :

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (N°2016-679) applicable depuis le 25 mai 2018 et la Loi Informatique et Libertés N°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès, d'opposition, d'effacement et à la limitation du traitement des informations qui vous concernent.

Vous pouvez exercer vos droits en vous adressant directement à la mairie (04.90.95.03.51)

Afin d'éviter de gêner des enquêtes et des procédures administratives ou judiciaires et d'éviter de nuire à la prévention ou à la détection d'infractions pénales, aux enquêtes ou aux poursuites en la matière, les droits d'accès et d'effacement peuvent faire l'objet de restrictions.

Pour toute autre réclamation vous pouvez également saisir la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL : www.cnil.fr)

ANNEXE : Photographie des caméras-piétons utilisées par la commune de Mollèges.



AXIS W101 Body Worn Camera

Fabriquée en tenant compte de vos besoins



www.axis.com

T10172248/FR/M16.2/2401

AXIS W101 Body Worn Camera

Caméra		Stockage	Mémoire non volatile 64 Go, jusqu'à 30 heures de vidéo enregistrée
Capteur d'image	Capteur CMOS RVB progressive scan 1/2,9"	Norme de cryptage	AES256
Sensibilité	Q, 1 lux	Débit	Caméra vers contrôleur système : 100 Mbit/s
Objectif	Distance focale, 2,1 mm Champ de vision horizontal : 141° Champ de vision vertical : 82° Iris fixe, F2.1	Enregistrement	Pré-buffer audio et vidéo configurable de 0, 15, 30, 60, 90 et 120 secondes ^a
Vitesse d'obturation	1/32000 s à 1/25 s avec 50 Hz 1/32000 s à 1/30 s avec 60 Hz	Système de localisation	GPS, GLONASS, Galileo
Vidéo		Localisation	Suivi, début et fin
Compression vidéo	High Profile H.264 (MPEG-4 Part 10/AVC)	Capteur	Gyroscope et accéléromètre à 6 axes
Résolution	1920 x 1080, 1280 x 720	Interface utilisateur	Voyants d'état Rétroaction audio et par vibrations
Fréquence d'image	25 ips à 50 Hz 30 ips à 60 Hz	Interface sans fil	Bluetooth® Low Energy 4.1 IEEE 802.11b/g/n @ 2,4 GHz canaux 1-11
Paramètres d'image	Stabilisation d'image électronique (720p)	Boîtier	Certification IP67 Boîtier en plastique Essai de chute jusqu'à 2 m
Diffusion vidéo	Technologie Axis Zipstream pour port sur le corps	Couleur	noir NCS S 9000-N Blanc NCS S 1002-B
Audio		Montage	Système Klick Fast™
Encodage audio	AAC-LC Une seule canal : 48 kHz, 128 kbit/s Deux canaux (optimisés pour le mode de post-traitement) : 48 kHz, 2 x 128 kbit/s	Développement durable	PVC gratuit
Entrée/sortie audio	Double microphone intégré	Connecteurs	Claviers à broches Pogo USB (pour les accessoires Axis et la charge via un câble doté d'un connecteur USB Type-C®)
Fonction	Voice enhancement (Amélioration vocale)	Conditions d'utilisation	Température : -20 °C à +55 °C (-4 °F à +131 °F) Humidité : Humidité relative de 10 à 100 % (avec condensation)
Homologations		Conditions de charge	Température : 0 °C à 35 °C (32 °F à 95 °F) Humidité : Humidité relative de 5 à 95 % (sans condensation)
Chaîne d'approvisionnement	Compatible TAA	Conditions de stockage	Température (< 3 mois) : -20 °C à 45 °C (-4 °F à 113 °F) Température (> 3 mois) : 23 °C à 27 °C (73 °F à 81 °F) Température optimale : 25 °C (77 °F) Humidité : Humidité relative de 5 à 95 % (sans condensation)
CEM	EN 55032 Classe B, EN 55035, EN 61000-6-1 Australie/Nouvelle-Zélande : RCM AS/NZS CISPR 32 Classe B Canada : ICES-3(B)/NMB-3(B) États-Unis : FCC partie 15 - Sous-partie B, Classe B	Dimensions	Hauteur : 94 mm (3,7 po) Largeur : 68 mm (2,7 po) Profondeur : 27 mm (1,1 po.)
Sécurité	IEC/EN/UL 62368-1, EN 50360, IS 13252	Poids	179 g (0,39 lb)
Environnement	IEC 60068-2-1, IEC 60068-2-2, IEC 60068-2-14, IEC 60068-2-78, IEC/EN 60529 IP67 MIL-STD-883C (Méthode 501.7, 503.7, 506.7, 509.7, 512.6, 516.8)	Accessoires fournis	AXIS TW1100 Clip Mount (inclus dans le pack 1 uniquement)
Sans fil	EN 300328, EN 301489-1, EN 301489-17, EN 303413, FCC Partie 15 Sous-partie C, RSS-247	Accessoires en option	Système Klick Fast™ pour montages de caméra-piéton, AXIS TW1200 Body Worn Mini Bullet Sensor, AXIS TW1201 Body Worn Mini Cube Sensor Application AXIS Body Worn Assistant pour Android, iOS Pour en savoir plus sur les accessoires disponibles, voir axis.com/bodyworn
Cybersécurité	EISSI EN 303 645	Garantie	Garantie de 3 ans, voir axis.com/warranty . Cette garantie de 3 ans couvre les défauts de fabrication du produit, y compris la batterie. Ne remplacez pas la batterie ID1058 3,7 V durant la période pendant laquelle le produit matériel Axis est couvert par la garantie matérielle limitée Axis de 3 ans. Le remplacement de la batterie effectué par une autre partie qu'Axis pendant la période de garantie annule la garantie de l'élément principal. Contactez l'assistance technique d'Axis ou votre revendeur pour toute question relative à la batterie ou à d'autres problèmes liés à l'entretien.
Cybersécurité			
Sécurité locale	Logiciels : firmware signé, cryptage AES-XTS-Plain64 256 bits Matériel : Plateforme de cybersécurité Axis Edge Vault Élément sécurisé (CC EAL 6+), identifiant de périphérique Axis, keystore sécurisé, vidéo signée, démarrage sécurisé		
Sécurité réseau	IEEE 802.1X (EAP-TLS, PEAP-MSCHAPv2), IEEE 802.1AR, HTTPS/HSTS ^a , TLS v1.2/v1.3 ^a		
Documentation	Caméras-piéton Axis ; livre blanc sur la sécurité du système, disponible sur axis.com/learning/white-papers Politique de gestion des vulnérabilités d'Axis Modèle de développement de sécurité Axis Nomenclature logicielle d'AXIS OS Pour télécharger des documents, rendez-vous sur axis.com/support/cybersecurity/resources Pour en savoir plus sur la prise en charge de la cybersécurité Axis, rendez-vous sur axis.com/cybersecurity		
Général			
Batterie	Li-ion, 3600 mAh Jusqu'à 17 heures d'autonomie en 720p Jusqu'à 15 heures d'autonomie en 1080p		

- a. Ce produit comprend un logiciel développé par le OpenSSL Project en vue d'une utilisation dans OpenSSL Toolkit (openssl.org) ainsi qu'un logiciel de cryptographie développé par Eric Young (ey@cryptsoft.com).
b. Dans les scènes complexes, si la résolution maximale et le pré-buffer de 90 secondes sont utilisés, la durée réelle du pré-buffer pourrait être légèrement plus courte que celle configurée.